

parmi les Nations Unies au point de vue du volume des exportations. Pour l'instant, ce fait n'est pas pour nous une cause de préoccupation, mais lorsque la guerre sera terminée et que la période de réadaptation aura pris fin, le maintien de nos exportations dépendra de quoi? De notre disposition à importer des denrées en paiement de la plupart de celles que nous exporterons.

A vrai dire, dans le monde qu'il est possible d'entrevoir, ce n'est qu'ainsi que nous pourrions maintenir et élever notre niveau d'existence. N'oublions pas que, à propos de cette conférence, la Grande-Bretagne est, par suite de son statut économique, dans une posture différente de celle où elle aurait été avant le déclenchement du conflit actuel. L'idée d'après laquelle on croyait autrefois que la prospérité d'une nation était fondée sur le volume de ses exportations, abstraction faite du volume des importations, est assurément erronée. Notre niveau d'existence, comme celui des autres pays du monde, dépendra de la quantité de denrées et de services dont notre population pourra disposer.

Il est manifeste que nous ne pouvons utiliser toutes les denrées alimentaires et toutes les matières premières, pour ne mentionner que ces deux catégories de richesses, que notre pays produit en abondance; cependant, si nous importons les marchandises nécessaires pour suppléer à l'insuffisance de nos produits primaires et secondaires notre peuple pourra, grâce à un système efficace de distribution, jouir du niveau d'existence auquel nous donnent droit les découvertes de la science moderne. Ce qui est vrai pour le Canada l'est également pour tout autre pays. Le niveau d'existence des pays retardataires dont quelques-uns seront représentés à cette conférence doit être relevé le plus tôt possible de façon que, en définitive, toutes les nations puissent bénéficier des avantages économiques, sociaux et intellectuels que peuvent donner la machine et la science modernes.

A cette fin, par conséquent, on devra se préoccuper, à San-Francisco, du règlement pacifique des différends. A mon avis, les rouages nécessaires seront plus facilement et beaucoup plus rapidement établis. Nous avons appris avec une vive satisfaction que les trois grandes puissances étaient résolues à travailler de concert après la guerre. Cet après-midi le premier ministre a insisté sur ce point et je lui en suis gré. En outre, les déclarations récentes relativement à la tenue d'élections libres dans les pays affranchis fourniront, si on leur donne pleinement suite, une base en vue de la restauration des

méthodes démocratiques là où ces méthodes ont été bannies ou supprimées.

Qu'attend-on de la conférence de San-Francisco? A mon sens, on s'attend en premier lieu à une déclaration non équivoque sur certains grands principes. D'abord, que pour réussir, tout organisme international présuppose la soumission volontaire à ses décisions sur certaines questions qui doivent être clairement déterminées. Voilà la condition: certains principes doivent être clairement énoncés et être acceptés de tous. Et approuvés, non seulement par la délégation réunie en conférence mais par les représentants des populations des pays qui jouissent de leurs institutions parlementaires.

Cela veut dire, naturellement, que tout ce qui sera proposé et accepté par la délégation canadienne à San-Francisco devra nécessairement (et c'est ce qu'indique la résolution dont nous sommes saisis) recevoir l'approbation de la présente législature, ou plutôt, de celle qui lui succédera, avant que notre pays se trouve engagé. La résolution du premier ministre l'établit clairement, et il en doit être ainsi. C'est là, en effet, la procédure démocratique que beaucoup d'entre nous avons toujours réclamée pour notre pays. Une procédure démocratique doit servir de base dans toute organisation qu'on pourra établir à San-Francisco.

On doit s'attendre que toutes les nations, grandes et petites, acceptent en fin de compte, sinon immédiatement (car comme l'a indiqué le premier ministre, les délégués auront peut-être à faire face à certaines difficultés d'ordre pratique), les décisions formulées par le vote démocratique des représentants des pays pacifiques. Pareil régime démocratique au sein d'une organisation mondiale ne signifie pas nécessairement que tous les membres, tout en étant égaux, possèdent des pouvoirs égaux; il signifie que toutes les nations qui participeront à l'établissement de cette organisation devraient être égales aux termes du droit international.

Il faudra, cela va de soi, trouver un moyen (et c'est la question qu'a examinée le premier ministre cet après-midi au nom de notre pays) par lequel l'influence des délégations nationales au sein de l'organisation internationale puisse varier, dans la mesure où l'influence et le pouvoir des nations varient dans le monde. Ces variations serviraient de base solide à l'acceptation des décisions formulées par les représentants des nations pacifiques.

A mon avis, il n'est pas impossible de trouver une formule qui tiendrait compte de l'influence d'un pays dans les conseils d'un organisme de paix de façon à refléter la puissance et l'influence de ce pays dans le monde.

[M. Coldwell.]